



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
***Installation de stockage de déchets non dangereux située sur les communes de
Châtillon-sur-Indre et Le Tranger***

Compte-rendu de la réunion du Mardi 30 Janvier 2018

La Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux situé sur les communes de Châtillon-sur-Indre et du Tranger, s'est réunie le mardi 30 janvier 2018, à 10h00, à la Mairie de Châtillon-sur-Indre, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Nathalie VALLEIX, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant le Préfet de l'Indre.

La liste des personnes présentes est la suivante :

Représentants des collectivités territoriales répartis comme suit :

⇒ Conseil Régional :

- M. Gérard NICAUD - Conseiller Régional – *1 voix*

⇒ Mairies :

- M. Michel HETROY - Maire de Châtillon-sur-Indre – *1 voix*

- Mme Françoise MORIN - Directrice Générale des Services de la mairie de Châtillon-sur-Indre

- Mme Chantal RAIGNAULT - Maire de Le Tranger – *1 voix*

- M. Philippe SIGURET - Adjoint à la mairie de Saint-Médard – *1 voix*

Représentants des services de l'État :

- Mme Nathalie VALLEIX, Secrétaire Général de la Préfecture – *1 voix*

- Mme Fabienne BASCIO - Adjointe au chef de service Santé Protection Animales et Environnement

DDCSPP – *1 voix*

- M. Roger MIOCHE - Chef de l'unité inter-départementale du Cher et de l'Indre **DREAL** – *1 voix*

- M. Thierry JULIEN - Inspecteur de la 2^{ème} subdivision de l'Indre **DREAL**

Représentant de l'Agence Régionale de Santé :

- M. Rémy PARKER - Responsable Pôle Santé Publique et Environnementale **ARS** – *1 voix*

Collège « Riverains d'installations ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Jacques PAIN - Président de l'Association Châtillon Développement Durable – *1 voix*

- Mme Bernadette PAIN - Secrétaire de l'Association Châtillon Développement Durable – *1 voix*

Collège « Exploitant » :

- M. Stéphane SIGWAL - Directeur Général délégué Grande Région Ouest – *1 voix*

- M. Guillaume PEPIN – Directeur territoire Centre-Limousin – *1 voix*

- Mme Maud TROGER – Chef de Centre Valorisation et Traitement – *1 voix*

- M. Guillaume THERET – Responsable d'exploitation – *1 voix*

- M. Arthur JAULIN, stagiaire de la société COVED

Collège « Salariés » :

- M. Jean-François MARIN – Secrétaire du CHSCT « ETAM CADRE » – 2 voix
- Mme Natacha BALANGER – Elue du CHSCT du collège « COMPAGNON » – 2 voix

MEMBRES EXCUSÉS

- M. Pierre BALLAIRE – Administrateur Association INDRE NATURE
- M. le Directeur - Direction Départementale des Territoires de l'Indre (DDT)

Assistaient également à cette commission :

- Mme Jocelyne VEROUIL - Directrice du Développement Local et de l'Environnement, Préfecture
- Mme Corinne BILLARD - Bureau de l'Environnement, Préfecture
- Mme Coralie RIVAUD – Bureau de l'Environnement, Préfecture

I – Accueil des participants

Après avoir remercié le Maire de Châtillon-sur-Indre pour son accueil, Mme le Secrétaire Général propose de faire un tour de table afin que les membres se présentent.

II - Actualisation de la composition du bureau de la Commission de Suivi de Site (précédente composition le 21 Janvier 2015)

Mme le Secrétaire Général précise que la commission ne s'est pas réunie depuis 2014. De fait, la composition du bureau peut être amenée à évoluer. Mme le Secrétaire Général interroge les membres du bureau de la CSS sur leurs intentions.

Aucun membre ne souhaite se retirer du bureau. La composition du bureau reste donc inchangée.

Il est précisé par ailleurs que la compétence « gestion des déchets » n'appartient plus au Conseil Départemental mais a été transférée vers le Conseil Régional.

Mme le Secrétaire Général présente M. Gérard NICAUD, conseiller régional, nouveau membre de la CSS.

L'arrêté de composition de la CSS sera modifié sur ce point.

III – Présentation par la société COVED du rapport annuel d'activités 2016 et éléments d'actualisation 2017

Mme le Secrétaire Général invite la société COVED à présenter son rapport d'activités.

M. Guillaume PEPIN commente le diaporama joint. Il expose les caractéristiques du site : la première partie du site est située sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Indre et la seconde sur le territoire de la commune du Tranger.

Il rappelle les différentes activités du site du Porteau, notamment sa base de collecte d'ordures ménagères, son installation de stockage de déchets non dangereux ou encore son unité de cogénération à partir de biogaz. Sept salariés sont rattachés au site.

Il ajoute que ce site est en amélioration continue et qu'il fait l'objet de contrôles (visites renforcées) de la part des services de l'inspection des installations classées de la DREAL. La dernière inspection date du 14 novembre 2017, elle faisait suite à l'incendie du 26 octobre 2017.

Ensuite, il dresse le bilan d'exploitation du site de Châtillon-sur-Indre et du Tranger pour l'année 2016.

Activité Transfert

Les déchets recyclables sont transférés vers le centre de tri de Chanceaux-Près-Loches. 514 tonnes de déchets recyclables ont fait l'objet d'un transfert. Le taux de refus de déchets non valorisables est passé en 2016 de 16,56 % à 18,52 %, il est donc en augmentation. Pourtant, les collectivités ont engagé une démarche d'extension des consignes de tri.

M. NICAUD demande quelle est la moyenne du taux de refus.

M. PEPIN indique qu'elle est de l'ordre de 16 à 18 %. Mais l'amélioration de la qualité du tri peut faire chuter la moyenne de 10 à 14 %.

M. PAIN n'explique pas pourquoi des sacs jaunes sont déposés dans la poubelle noire. Certains habitants de Châtillon-sur-Indre lui ont signalé ce fait.

Mme TROGER explique que si le sac jaune est mis dans le conteneur des sacs noirs, le rippeur ne le voit pas lors du basculement du conteneur vers la benne et ne peut pas le récupérer.

M. SIGWAL précise que les rippeurs effectuent un contrôle visuel des poubelles.

M. NICAUD aimerait connaître le tonnage du tri sélectif par habitant.

M. PEPIN répond qu'un rapport complet est transmis aux communes avec le tonnage du tri sélectif par habitant.

Mme RAIGNAULT précise qu'il faut faire la distinction entre le tri dans les sacs et la collecte des déchets. Certains habitants refusent de pratiquer le tri sélectif.

Activité Déchetterie

M. PEPIN présente le compte-rendu des apports en déchetterie pour 2016. On remarque une augmentation de 10 % du nombre d'apports par rapport à 2015 et un pic de fréquentation en Août.

46 % des apports sont des encombrants dirigés ensuite vers le centre de stockage. Les autres apports (déchets verts, gravats, ferraille, carton) sont valorisés.

Fin 2016, il y a eu une évolution des services de la déchetterie : une benne D3E sécurisée a été mise en place et de nouveaux prestataires sont présents (une benne pour recycler les déchets dangereux des ménages, solvants, produits toxiques et une benne pour recycler les meubles).

Activité stockage (ISDND)

45 % des déchets réceptionnés sont des DDAE soit des déchets des activités économiques (déchets des industriels), 38 % des ordures ménagères et 13 % des encombrants provenant de la déchetterie.

En 2016, 54 629 tonnes de déchets ont été réceptionnés (soit + 7%). 64 % provenaient de l'Indre, 15 % de l'Indre-et-Loire.

M. PAIN demande si les déchets peuvent venir d'un autre quai de transfert.

M. SIGWAL répond qu'effectivement les déchets peuvent provenir d'un autre quai de transfert mais dans un rayon supérieur à 40 kms, car la rupture de charges génère un coût important.

M. PAIN évoque un accident qui a lieu en 2013 et qui concernait des boues d'une station d'épuration de Corrèze.

Mme TROGER précise que certains départements (comme la Corrèze ou la Creuse) n'ont pas de centre d'enfouissement pour les boues de station d'épuration urbaine. Ces boues ne peuvent pas être incinérées et ne peuvent être épandues que si elles sont conformes.

M. PEPIN évoque la surveillance des eaux. Des analyses sont réalisées plusieurs fois dans l'année. Il y a une évaporation des eaux contenant des lixiviats qui circulent en permanence.

M. PAIN souligne qu'en 2016, deux prélèvements ont donné des résultats non conformes (31/05/16 et 09/11/16) s'agissant des matières en suspension.

M. PAIN demande à ce que le rapport annuel lui soit communiqué directement.

M. PEPIN précise qu'en plus d'une surveillance des eaux, l'air est aussi contrôlé. Deux dépassements sur les rejets atmosphériques ont été constatés. Des réglages rapides « moteur et équipement » ont permis un retour à la normale. Les résultats de contrôle pour l'année 2017 sont tous conformes.

Il explique que les torchères sont mises en route que lorsqu'il y a une panne des moteurs (équipement de secours).

M. MIOCHE évoque une visite en 2016.

M. PEPIN fait part des contrôles et suivis effectués par la DREAL. L'audit de certification Qualité, Sécurité, Environnement a été renouvelé avec succès le 13 juin 2016.

M. PEPIN laisse la parole à M. THERET pour la partie « travaux ».

M. THERET évoque la fin de la construction du casier B4 en 2016 avec une barrière de sécurité passive. Un géosynthétique a été mis en place pour renforcer la sécurité. Des travaux d'étanchéité ont été effectués.

Un contrôle des travaux a été réalisé.

M. PAIN demande la surface du casier. Le casier mesure 4 800 m².

M. THERET explique que pour les casiers en exploitation, un captage à l'avancement des biogaz a été réalisé en fond de casier (puits). Tous les 4 mètres de hauteur, des drains rayonnants sont installés afin de récupérer du biogaz et limiter ainsi les odeurs du massif de déchets.

Il détaille les travaux de couverture des casiers B1 et B2 : couverture avec des terres argileuses, pose d'un géotextile protecteur puis d'une géo membrane. Puis, la couverture finale est constituée de 50 cm de terre et de 20 cm de terre végétale. Une partie des terres évacuées du casier B4 est remise sur les casiers B1 et B2.

Une plateforme de valorisation énergétique est installée sur le site du Porteau. Elle se compose d'un moteur et d'un évaporateur pour éliminer l'eau des lixiviats. 91 % du biogaz est ainsi valorisé.

Les 9 % restants (dus aux arrêts du moteur pour maintenance ou aux coupures électriques) sont évacués vers la torchère.

M. PEPIN précise que tout signalement d'odeurs peut se faire via le numéro du responsable du site ou via un appel à l'accueil du site.

M. PAIN remarque la baisse du nombre de signalements entre 2016 et 2017 (-18%) et explique que cette baisse est due à la fatigue des riverains, ces derniers s'habituant aux odeurs.

M. PEPIN souligne que le site a investi sur le captage à l'avancement depuis mai 2016.

Mme PAIN revient sur un signalement d'odeurs. Une vérification sur l'ordinateur de la plainte, avec la date et l'heure de celle-ci, a été faite. Cette plainte était justifiée car il y avait une cohérence entre les relevés sur ordinateur et les relevés du « nez électronique » qui capte les mauvaises odeurs.

Mme PAIN précise que M. THERET est très réactif aux signalements. Les plaintes sont toujours suivies d'effets. La collaboration est efficace.

Mme RAIGNAULT indique que ces derniers temps, il y a eu plus de signalements de mauvaises odeurs. Les conditions météorologiques en sont certainement la cause (beaucoup de pluie et de vent).

M. PEPIN explique qu'un dispositif de filets anti-envol est mis en place pour retenir les sacs plastiques et autres. Il ne faut pas hésiter à signaler ce type de désagrément. La COVED est soumise à l'obligation de récupérer les sacs envolés.

M. PAIN demande si le recouvrement hebdomadaire par de la matière inerte est effectuée.

M. PEPIN confirme par l'affirmative.

Mme PAIN évoque une carte des riverains pour les nuisances olfactives hors vent. Dans un rayon de 7 kms, tous les riverains sont impactés par les odeurs quelles que soient les conditions météorologiques. Elle souligne cependant que des efforts ont été déployés par la COVED mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. PEPIN indique que la COVED poursuit la politique d'investissements importants dans le traitement du biogaz. Cette ressource devient un enjeu économique majeur du site.

Mme PAIN ajoute qu'un défaut de captage se situe au Nord-Ouest sur la partie ancienne du site.

M. THERET répond que des études ont été réalisées sur ce casier il y a 2 à 3 mois : aucune émanation n'a été relevée.

Mme TROGER précise que la partie forage dans un casier est extrêmement odorante pendant une quinzaine de jours (une fois par an) et peut engendrer l'émission d'odeurs.

M. PEPIN explique que la société a déposé un nouveau dossier de demande d'exploitation en 2014.

En 2016, un arrêté ministériel impose de nouvelles exigences impliquant une modification du schéma d'exploitation.

En 2014, la société a anticipé les exigences de l'arrêté ministériel de 2016, avec la mise en place d'un porter à connaissance pour adapter le schéma d'exploitation du centre et impliquant la modification de la durée d'exploitation des casiers (< 24 mois) et une couverture finale plus rapide (casiers B4 à B7 concernés).

M. JULIEN indique qu'un porter à connaissance (demande de modifications des conditions d'exploiter et mise à jour du phasage d'exploitation au regard de l'arrêté ministériel 15/02/2016) a été déposé fin décembre 2017 et est actuellement en cours d'instruction par la DREAL.

M. PEPIN mentionne qu'aucun accident/incident n'a eu lieu en 2016. C'est une année calme, pas de déclenchement de radioactivité. Il précise tout de même qu'un départ de feu a eu lieu en novembre 2016, il n'y a eu aucun dégât matériel.

M. PAIN demande si une mesure de radioactivité a été effectuée lors des travaux sur la bascule.

M. PEPIN confirme. Il a été utilisé un radiomètre portable.

Une protection incendie est mise en place sur le site du Porteau avec notamment une surveillance via des caméras, des astreintes sont prévues, des moyens matériels sont à disposition (canons et lances incendie, stock de terre, bassin avec réserve minimale d'eau...) et des exercices incendie sont régulièrement organisés avec le SDIS de Châteauroux.

Incendie du jeudi 26 octobre 2017

M. PEPIN revient maintenant sur l'incendie qui s'est déclaré le jeudi 26 octobre 2017. Avant la fermeture d'un casier, une entreprise extérieure est intervenue pour effectuer une opération de soudage de géo membrane nécessaire pour confiner les flancs de déchets. À l'endroit de la soudure, il y avait une accumulation de déchets et une flamme est partie suite à une prise directe avec un déchet. La membrane a été remplacée.

Mme le Secrétaire Général demande dans quel délai l'activité a pu reprendre.

M. THERET répond que l'activité a repris 1 semaine à peu près après l'incendie.

M.PAIN demande si une présence de méthane a été décelée à l'endroit de l'incendie.

M. PEPIN répond qu'il n'y a pas de concentration de méthane sur le flanc. Celui-ci est présent au niveau des puits.

Mme PAIN aimerait savoir si la qualité des déchets enfouis peut être remise en cause. Elle souligne qu'il faut renforcer la pédagogie du tri.

M. PEPIN indique que le déchet initial ayant pris feu n'a pas été identifié.

Il précise également que la société COVED fait des efforts de communication sur le contrôle et le tri des déchets auprès des riverains.

M. PAIN fait remarquer que la population est vieillissante et qu'elle ne peut plus se déplacer vers la déchetterie. Il faudrait trouver une solution pour récupérer les déchets à recycler à proximité des domiciles. Des points de collectes sont à développer.

Mme TROGER propose que la collectivité puisse aider ces riverains via un système d'entraide sociale entre les habitants en ayant recours peut-être à une association.

Mme PAIN précise qu'il y a une réflexion à donner sur la mise en place de lieux de collecte des déchets dans la commune.

M. HETROY propose de passer par les enfants pour la pédagogie du tri des déchets. En effet, sensibiliser les enfants au tri à l'école pourrait avoir une répercussion à la maison, ils pourraient inciter leurs parents à trier les déchets.

Le ramassage sur demande des encombrants à collecter serait envisageable mais cela représente un coût supplémentaire pour la commune.

Mme PAIN remarque qu'il ne faut pas limiter les actions de sensibilisation aux enfants. Il faut également envisager de mettre à disposition, des riverains, des poubelles afin de jeter les déchets.

Mme RAIGNAULT regrette la multiplication des actes d'incivisme. Elle cite l'exemple des colonnes à verres.

Mme PAIN demande à ce qu'on lui accorde quelques minutes pour évoquer le paysage environnant le site du Porteau. Elle souhaite savoir si un plan d'actions a été prévu pour prévenir la fragilisation et le risque d'effondrement du plafond du lac souterrain (nappe phréatique) présent sous le site de la COVED.

M. MIOCHE répond que cette question a déjà été évoquée lors de l'instruction du dossier. Il n'y a pas de risque identifié.

M. PAIN s'adresse à M. PARKER concernant le projet de forage AEP porté par le syndicat de Châtillon. Il aimerait savoir pourquoi l'ARS est opposée à la mise en exploitation. Ce qui oblige à la recherche d'un nouveau point de forage.

M. PARKER explique qu'il existe un risque important de pollution des eaux en période d'étiage (lit majeur de la rivière). L'eau serait impropre à la consommation humaine.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Mme le Secrétaire Général propose aux membres de reprendre la périodicité annuelle des réunions de la CSS. La prochaine réunion est prévue pour Mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Secrétaire Général clôture cette séance.

Le Secrétaire Général,



Nathalie VALLEIX

